

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	14	/	1

Date de la convocation
25 novembre 2025

Objet de la délibération**N° 01122025001****ATTRIBUTION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**Séance du 1^{er} décembre 2025L'an deux mil vingt cinq
et le premier décembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., ARNAUD A., JASKIC E., MIGNE J., CHABIDON D., MICHEL A., Mmes BONCOMPAIN C., BRUNETON M., MARTEL D., ROY S., VEROT V., VIDAL F.

Absents : Mrs GARRABOS F.,

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2025 durant la séance du conseil municipal du 14 avril 2025, la somme de 4 000 € a été budgétisée pour l'attribution des subventions aux associations mais la somme n'avait pas alors été répartie.

Il est proposée l'attribution suivante pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT
Comité des fêtes de Chaspuzac	2 000.00 €
Club des aînés	*600.00 €
Association sportive foot – section jeunes	1 000.00 €
Association Bien vivre à Chaspuzac	100.00 €
Association « Chœurs du Pays du Feu »	300.00 €

*Le club des aînés perçoit la somme de 600 € à titre exceptionnel pour l'année 2025 car le montant de 300.00 € de 2024 ne leur a pas été versé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Approuve le tableau de répartition de versement des subventions aux associations pour l'année 2025.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 1^{er} décembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU

**Vote**

Exprimés	14
Pour	13
Contre	0
Abstention	1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

2 décembre 2025

et publication ou notification

2 décembre 2025

AR Prefecture043-214300626-20251202-01122025001-DE
Reçu le 02/12/2025